



CONSEIL

Rédiger une procédure incendie et réaliser un exercice d'évacuation

Sécurité incendie

Sécurité

CODE PRODUIT

B0402

Thématique

Accompagner et aider l'entreprise dans la réalisation de l'exercice annuel d'évacuation prévu par le Code du Bien-Être - Livre III - Lieux de travail, relatif à la prévention de l'incendie sur les lieux de travail.

Objectifs

Former l'ensemble des travailleurs à réagir rapidement et efficacement pour se mettre en lieu sûr lors d'un incendie :

- Familiariser le service de lutte contre l'incendie à l'intervention sur tout début d'incendie.
- Familiariser les travailleurs à la procédure et à l'usage des diverses voies d'évacuation.
- Faciliter l'intervention des services de secours en cas d'incendie.
- Éprouver la validité des consignes d'incendie afin de détecter les éventuelles lacunes

Programme

Prérequis :

Pour pouvoir réaliser un exercice d'évacuation, l'entreprise a besoin d'une procédure en cas d'urgence. Si celle-ci n'existe pas, le CESI peut vous accompagner dans cette démarche avant la réalisation de l'exercice d'évacuation.

Pour effectuer l'exercice, en plus de la procédure en cas d'urgence, il est nécessaire que :

- Les plans d'évacuation soient affichés.
- Les travailleurs soient formés et informés au sujet de la conduite à tenir lors de l'évacuation.
- Le service de lutte contre l'incendie (SLCI) soit déjà formé.
- Les issues de secours, voies d'évacuation et points de rassemblement doivent être dégagés et signalés.
- Un représentant de l'entreprise a averti les services de police communale et des pompiers.

Intervention :

- Visite des locaux (et point[s] de rassemblement) afin de se familiariser avec les lieux.
- Aide à la rédaction de la procédure en cas d'urgence ou mise à jour de celle-ci si besoin.
- Réalisation de l'exercice.
- Réunion de débriefing.
- Rédaction d'un rapport reprenant toutes les observations et propositions d'amélioration.

Méthode

- Au préalable à l'exercice annuel d'évacuation : transmission de la procédure d'évacuation en cas d'urgence pour consultation (possibilité d'émettre déjà des mesures d'amélioration). Si la procédure n'existe pas, nous vous aidons à l'établir.
- Visite des locaux (et point[s] de rassemblement) afin de se familiariser avec les lieux.

- Désignation des observateurs : ceux-ci seront informés des faits précis qu'ils devront observer (une check-list leur sera fournie). Ils se placeront aux points névralgiques des mouvements d'évacuation.
- Lancement et observation de la réalisation de l'exercice d'évacuation (un appareil photo ou une caméra peuvent être utiles).
- Après l'exercice, réunion avec la direction, le SLCI et les observateurs pour dresser un bilan du déroulement de l'évacuation. Les listes de contrôle sont rassemblées afin d'inventorier les dysfonctionnements. Des propositions d'amélioration sont discutées durant la réunion.
- Rédaction d'un rapport reprenant toutes les observations et propositions d'amélioration de la procédure d'évacuation en cas d'urgence.

Public

Toutes les entreprises possédant au moins 1 travailleur et ayant un lieu de travail fixe.